



**Procès-verbal n°2 /2021 de la réunion  
du 23 Mai 2021**

L'an deux mille-vingt-et-un et le vingt-trois s'est tenue à 9h00 au siège du conseil à Alger, la réunion du Conseil national de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés, sous la présidence de monsieur EL BESSEGI Mourad et en présence de monsieur GARTI Mohamed représentant du ministre chargé des Finances.

**Etaient présents par ordre de voix obtenues :**

NOMS ET PRENOMS	QUALITE
<b>ELBESSEGI Mourad</b>	<b>Président</b>
<b>BOUBIR Djelloul</b>	<b>Secrétaire général</b>
<b>DJELID Tahar</b>	<b>Trésorier</b>
<b>NAGA Sassi</b>	<b>Membre</b>
<b>CHERGUI Mahmoud</b>	<b>Membre</b>
<b>SAHNOUN Oussama</b>	<b>Membre/Représenté par madame ZAAMNA Leila</b>
<b>ZAAMNA Leila</b>	<b>Membre</b>
<b>BOUREGA Nasr Eddine</b>	<b>Membre</b>
<b>DOUA Khaled</b>	<b>Membre</b>
<b>GARTI Mohamed</b>	<b>Représentant du ministre des Finances</b>

**Ordre du jour :**

- 1 : Travail accompli par le conseil depuis son installation.
- 2 : Forme définitive du cachet officiel des professionnels
- 3 : Personnalisation et protection du logo de l'ONCA.
- 4 : Changement des délégués régionaux.
- 5 : Approbation du plan directeur informatique et choix du prestataire.
- 6 : Désignation officielle des membres des commissions paritaires du CNC et des membres des commissions ad hoc créées par le conseil le 6 avril 2021.
- 7 : Choix du 1er thème et du lieu pour lancer la formation.
- 8 : Divers.

Le président constate que tous les membres sont présents, puis l'ordre du jour sus-cité, qu'ils approuvent à l'unanimité.

### **1/ Bilan du travail accompli par le conseil depuis son installation en date du 6 avril 2021**

1-1 : Placement des fonds dont dispose le conseil envisagé lors de la réunion du 6 avril 2021.

Suite au rapport circonstancié fait par le secrétaire général relatif à la situation financière et après débat, le conseil prend la décision ci-après :

1<sup>ère</sup> résolution, prise à l'unanimité : madame Leila Zaamna est chargée de prendre contact avec les établissements financiers publics et privés pour recueillir leurs propositions sur la base de 60 000 000 da à répartir sur plusieurs tranches et sur une durée trimestrielle renouvelable au besoin. Elle fera un rapport avec des propositions lors du prochain conseil.

1-2 : Mission d'audit et de conciliation décidée le 6 avril 2021.

La mission doit se faire dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin 2021 au niveau de Ain Defla, Béchar et Tindouf. Elle sera composée de messieurs NAGA, CHERGUI ET DJELID qui auront à prendre des mesures sur place et à présenter un compte rendu au prochain conseil.

1-3 : Monsieur CHERGUI a présenté des statistiques significatives sur le tableau officiel 2021 des professionnels. Des anomalies importantes y furent relevées : existence de doublons, existence de professionnels décédés ainsi que des professionnels non à jour de leurs cotisations à fin 2019, adresses différentes entre celles du tableau des comptables agréés et celui des CAC pour certains professionnels et unique pour 2 professionnels à la fois, coordonnées non mises à jour.

2<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : le conseil charge M.CHERGUI de poursuivre le travail de recensement des anomalies, afin d'adresser une correspondance au CNC pour signaler ces incohérences et lui suggérer que l'établissement du tableau annuel des professionnels soit établi par l'ONCA et publié après validation par cette institution.

### **2/ Choix du cachet officiel des professionnels**

Après un large débat, le conseil décide à la majorité :

3<sup>ème</sup> résolution : le conseil prend la décision de supprimer du cachet actuel la mention « conseil national de la comptabilité », d'y supprimer le logo de l'ONCA et de compléter le terme « comptable agréé » par « agréé par le ministre chargé des Finances », le reste sans changement.



### **3/ Personnalisation et protection du logo de l'ONCA**

Après un large débat, le conseil décide de procéder au changement du logo actuel.

4<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : le conseil a invité ses membres de faire des propositions en ce sens à l'effet de statuer définitivement lors de sa prochaine réunion et de procéder aussitôt à son enregistrement auprès de l'INAPI pour le protéger.

### **4/ Changement des délégués régionaux de l'ONCA**

Après débat, le conseil décide :

5<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : de désigner un comité restreint composé de messieurs DJELID et CHERGUI pour faire des propositions de changement en ce sens pour la prochaine réunion du conseil sur la base d'une évaluation objective du travail accompli par chaque délégué, de l'exclusion de ceux qui n'auront pas été à jour, à la date de ce PV, des cotisations dues à fin 2020, et de limiter la désignation à un seul délégué par wilaya exception faite des grandes villes telles Alger, Oran, Constantine, Sétif...etc.....

### **5/Plan directeur informatique et choix du prestataire**

Suite à l'offre de service technique et financière d'un prestataire, déjà en relation de travail opérationnelle avec l'ONCA (installation du site Web, maintenance, etc...) et après un large débat, le conseil décide :

6<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : de surseoir à débattre de ladite offre et du plan à mettre en place et ce, en attendant d'en discuter officiellement avec les 2 autres organisations professionnelles à l'effet de promouvoir un programme de travail commun à conduire par le même ou un autre prestataire à choisir de concert avec ces organisation après consultation restreinte. Une correspondance en ce sens est à adresser par le bureau du conseil aux 2 organisations suscitées.

### **6/Désignation des membres des commissions paritaires du CNC et des membres des commissions (créées par le conseil le 6 avril 2021).**

6-1 : Commissions paritaires du CNC

Après un large débat, le conseil :

7<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : arrête la liste des professionnels membres des 5 commissions paritaires et des membres de l'assemblée générale du CNC prévues par la loi 10-01 : voir annexe 1 ci-jointe.

6-2 : Commissions propres au conseil de l'ONCA

Après un large débat, le conseil :

8<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : arrête la liste des professionnels membres des commissions créées par le conseil en date 6 avril 2021 : voir annexe 2 ci-jointe. Ces commissions restent ouvertes aux 2 autres organisations professionnelles qui seront saisis en ce sens par le bureau du conseil à l'effet de promouvoir des actions communes. Elles seront installées aussitôt les représentants des 2 organisations désignés.

Par ailleurs, le principe de la rémunération des membres de ces commissions, après services faits attestés par le conseil, est admis. Les montants par commission seront décidés d'un commun accord avec les 2 organisations professionnelles susvisées.

6-3 : Création et composition de la commission de conciliation et d'arbitrage et du comité de lutte contre l'exercice illégal de la profession, en interne à l'ONCA

Après un large débat, le conseil décide :

9<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : de mettre en place et de fixer la composante des organes ci-dessus : voir annexe 3.

### **7/1er thème de la formation et choix du lieu**

Après débat, le conseil arrête un premier thème traitant des sociétés commerciales (création, fonctionnement, liquidation), le lieu étant à fixer incessamment par le bureau dans l'attente de l'opérationnalité de la commission de formation.

### **8/Divers**

8-1 : Concrétisation de l'équité entre les représentants de l'administration et ceux des organisations professionnelles dans la composante des commissions paritaires légales et/ou règlementaires ;

Le constat ayant été établi que l'administration désigne ses représentants aussi parmi les professionnels autres que les comptables agréés dans toutes les commissions installées par les pouvoirs publics depuis l'application de la loi 10-01, et afin de procéder au rééquilibrage nécessaire, le conseil décide :

10<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : d'adresser une correspondance au CNC lui proposant ce rééquilibrage tout en lui suggérant une liste de noms de professionnels (ouverte) à intégrer dans lesdites commissions au titre de l'administration, sauf si cette dernière désigne, comme c'est son droit, tous ses membres parmi les fonctionnaires.

8-2 : Etoffement de l'administration du conseil en expertise hautement qualifiée

Dans le cadre d'une gestion plus performante du conseil et de l'assistance juridique au profit des professionnels, le conseil décide dans une 1<sup>ère</sup> étape :



11<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : de procéder au plus vite au recrutement d'un juriste salarié dont les services seraient partagés éventuellement avec les 2 autres organisations professionnels.

8-3 : Extension des avantages en matière d'assurance aux professionnels retraités de la profession.

Afin de faire bénéficier ces professionnels des avantages susvisés accordés aux actifs et après débat, le conseil décide :

12<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité : de délivrer à la demande desdits professionnels, sur présentation de justificatifs, une attestation de mise à jour des cotisations avec mention « sans paiement ».

8-4 : Ajout à l'attestation de mise à jour des cotisations délivrée aux actifs, d'une mention complémentaire.

Afin d'introduire un instrument de lutte contre l'exercice illégal de la profession et après un large débat, le conseil décide :

13<sup>ème</sup> résolution, prise à l'unanimité d'ajouter aux attestations susvisées la mention « cette attestation ne vaut pas inscription au tableau officiel de la profession de comptable agréé, ».

8-5: Prise en charge totale ou remboursement des frais d'hébergement des membres du conseil à l'occasion des réunions ou de missions confiées par ce dernier sur le territoire de la wilaya d'Alger.

Un membre ayant contesté le choix de l'hôtel habituel du conseil et sa prise en charge complète par le ce dernier, se propose de choisir lui-même son lieu d'hébergement. Il demande à se faire rembourser les frais associés (y compris les 2 repas journaliers) sur la base d'un montant forfaitaire fixe par jour qui sera arrêté lors du prochain conseil sur la base des tarifs moyen pondérés pratiqués par les hôtels de cette ville.


Le prochain conseil se tiendra lundi 21 juin 2021 à 9h30.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée par le président à 15h30.

Le Président

le Secrétaire général

Le représentant du ministre des Finances

  
رئيس المجلس الوطني  
البيسفي مراد

  
الأمين العام  
بوبر جلول

  
مدير الدراسات  
محمد فرتي



## **ANNEXE N°01**

### **Liste des membres du conseil national de la comptabilité (CNC) au titre de l'ONCA et des membres de ses commissions paritaires, suite à la résolution n°06 du conseil de l'ONCA du 23 Mai 2021.**

#### **1/ Membres de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité :**

- Mr. EL BESSEGGHI Mourad
- Mr. BOUBIR Djelloul
- Mr. DJELID Tahar

#### **2/ Membres des Commissions Paritaires :**

##### **➤ Commission Normalisation des Pratiques Comptables et des Diligences Professionnelles :**

- Mr. EL BESSEGGHI Mourad
- Mr. BOUBIR Djelloul

##### **➤ Commission de Formation :**

- Mme. ZAAMNA Leila
- Mr. BOURAGA Nasr Eddine

##### **➤ Commission Agréments :**

- Mr. NAGA Sassi
- Mr. CHERGUI Mahmoud

##### **➤ Commission Contrôle Qualité :**

- Mr. DJELID Tahar
- Mr. DOUA Khaled

##### **➤ Commission Arbitrage et Discipline :**

- Mr. BRAHIMI Abderrahmane
- Mr. BELLAL Bakir

## **ANNEXE N°02**

### **Commission du Conseil National de l'Organisation Nationale des Comptables Agrées**

#### ➤ **Commission de Formation :**

- Mr. BOUBIR Djelloul
- Mr. BENFRIHA Abdelouahid
- Mr. OGAL Zoheir
- Mr. BENBARA Ameer
- Mme. TAYEB ZERAIMI Chahira
- Mr. AMMOURA Rachid
- Mr. TROUDI Ali
- Mr. BAGHZOUZ Lyacine
- Mr. KHEZRADJI Sofaine

#### ➤ **Commission Juridique :**

- Mme. ZAAMNA Leila
- Mr. GUERMACHE Mohamed Amine
- Mr. DOUZI Abdelmoufak
- Mme. MOUZAI Wassila

#### ➤ **Commission Régionalisation :**

- Mr. BOURAGA Nasr Eddine
- Mr. BADI Hacene
- Mr. HELLAL Yacine
- Mr. RACHEDI Mohamed Bachir
- Mr. CHOUITER Ahmed
- Mr. HALLILALI Mohamed
- Mr. MAALA Mohamed

### **ANNEXE N°03**

➤ **Commission de Conciliation et d'Arbitrage :**

- Mr. NAGA Sassi
- Mr. CHERGUI Mahmoud
- Mr. DJELID Tahar
- Mr. DOUA Khaled

➤ **Comité de la Lutte contre l'exercice illégal :**

- Mr. DJELID Tahar
- Mr. CHERGUI Mahmoud